

**Bon de commande médicaments 2023 à retourner
avec votre règlement avant le 30 AVRIL 2023
à GDSA 22, Boîte Postale 3, 22560 TREBEURDEN**

Important



Ce formulaire ne s'adresse qu'aux adhérents ayant réglé leur adhésion 2023. Dans le cas contraire, vous trouverez le formulaire d'adhésion sur le site du GDSA 22 (www.gdsa22.bzh). Il peut être adressé par courrier sur demande si vous n'avez pas internet.

N°Apiculteur :	NOM :	Prénom :
N° de TVA pour les apiculteurs professionnels :		
Adresse :		
Code Postal :	Commune :	
E-mail :		Cadre réservé au GDSA 22
Tel fixe :		Saisie le : par :
tél mobile :		Facture n° 2022 -

Cotisation supplémentaire suite à augmentation de votre cheptel (selon réglementation en vigueur)

vous aviez déclaré de 0 à 50 colonies	Cotisation	=	€
Et vous avez colonies supplémentaires 0,50€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 51 à 100 colonies			
Et vous avez colonies supplémentaires 0,30€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 101 à 300 colonies			
Et vous avez colonies supplémentaires 0,20€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré plus de 300 colonies			
Et vous avez colonies supplémentaires 0,10€ x..... nb de colonies supplémentaires,			

Médicaments à retirer impérativement le samedi 08 juillet 2023 au lycée agricole de la Ville Davy à Quessoy

TRAITEMENT PRIMAIRE fin de miellée	APIVAR	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	Possibilité d'envoi postal	23,00 € x	=	€	
	APILIFEVAR	sachet de 2 lanières, il faut 2 sachets par ruche	Possibilité d'envoi postal	5,50 € x	=	€	
	Si vous n'êtes pas disponible le 08 juillet ajoutez les frais postaux pour recevoir vos médicaments APIVAR et APILIFEVAR par voie postale (enveloppe colissimo) à raison de 5 sachets maxi par enveloppe.				9,50 € x	=	€
	FORMICPRO	Boite de 2 sachets pour 2 Ruches	Pas d'envoi postal	30,00 € x	=	€	
	FORMICPRO	Boite de 10 sachets pour 10 Ruches	Pas d'envoi postal	106,00 € x.....	=	€	
TRAITEMENT SECONDAIRE période hivernale	API BIOXAL	Sachet de 35g pour 10 ruches par égouttement et 15 par sublimation	Pas d'envoi postal	27,00 € x	=	€	
		sachet de 175g pour 50 ruches par égouttement et 75 par sublimation	Pas d'envoi postal	93,00 € x.....	=	€	
		Sachet de 350g pour 100 ruches par égouttement et 150 par sublimation	Pas d'envoi postal	148,00 € x	=	€	
	VARROMED	Flacon de 555 ml pour 12 ruches	Pas d'envoi postal	30,00 € x	=	€	

Vous recevrez votre facture par mail, si vous n'avez pas internet, ajoutez 1,30 € pour recevoir votre facture par voie postale (à conserver dans votre registre d'élevage).		1,30 €	=	€
Banque :	Chèques N° (à l'ordre de GDSA 22) *	TOTAL	=	€

*** Les apiculteurs professionnels souhaitant récupérer la TVA sur les médicaments, doivent rédiger le chèque à l'ordre de INNOVAL. Un second chèque à l'ordre de GDSA 22 pour les autres postes (cotisation, envoi postal facture, colissimo).**

Je m'engage à respecter le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) du GDSA 22 pour la lutte contre le Varroa en utilisant les médicaments avec AMM prescrits et délivrés par le vétérinaire du GDSA 22 et respecter leurs conditions d'utilisation.	Date et signature obligatoire *
---	--

*** Tout dossier incomplet et en particulier non signé sera renvoyé. Il ne pourra être traité que s'il est retourné avec une majoration de 1,30€ du chèque de règlement ou accompagné d'un timbre poste. Merci de respecter le travail des bénévoles.**